

FICHE-PROJET TYPE

PROJET XYZ

**INSCRIT À LA PROGRAMMATION DE L'ENTENTE
SUR L'AIDE FINANCIÈRE DE 5 M\$**

DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE *IMAGINER-RÉALISER MONTRÉAL 2025*

1_ INFORMATIONS GÉNÉRALES

1.1 Titre du projet:

1.2 Le nom du promoteur :

1.3 Arrondissement :

2_ DESCRIPTION DU PROJET

2.1 En quoi consiste le projet :

La description du projet doit être suffisamment détaillée pour qu'un lecteur, même non-initié, comprenne à quoi serviront les ressources financières consenties par l'Entente et quelles sont les attentes de la Ville de Montréal quant au projet financé

2.2 Le calendrier des réalisations :

Réalisations	Échéances

2.3 Les parties prenantes, leurs contributions (autres que financières, s'il y a lieu):

2.4 Tout autre élément contextuel et pertinent :

3_ STRUCTURE FINANCIÈRE DU PROJET

SOURCES DE FINANCEMENT						
		2014	2015	2016	2017	Total
Entente de 5M\$						
Ville de Montréal (autres sources)						
Gouvernement provincial (par ministère)						
Gouvernement fédéral (par ministère)						
Privée ou communautaire (par source)						
Coût total						

En raison des exigences de l'Entente, la structure financière du projet doit être produite ou mise à jour chaque année. Le rédacteur doit compléter à cet effet le tableau intitulé « structure financière du projet » en identifiant clairement chacune des sources de financement du projet qu'elle soit gouvernementale, municipale, d'origine privée ou communautaire, de même que les montants octroyés.

Dans le cas des projets annuels récurrents, la structure financière pour les années ultérieures à 2014 peut être inconnue. Le rédacteur doit alors indiquer « à venir » sur la ligne « total » des années correspondantes. Dans tous les cas, il s'assure que la somme globale des montants inscrits corresponde au coût total du projet.

4_ OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DU PROJET

Au-delà de la finalité même du projet, le rédacteur doit identifier quels sont les objectifs spécifiques poursuivis par la mise en œuvre du projet.

Il spécifie ensuite si les objectifs seront atteints à court, moyen ou long terme. Cette étape permet de déterminer à quel moment la Ville pourra s'attendre à des résultats concrets dans le cadre de la mise en œuvre du projet.

Au besoin, il inscrit toute autre information jugée pertinente à la compréhension des objectifs spécifiques et qui permettrait de mieux saisir l'importance du projet.

5_ RETOMBÉES ATTENDUES DU PROJET ET INDICATEURS DE SUIVI

Il s'agit ici pour le rédacteur d'identifier les retombées sociales, culturelles, économiques et environnementales dont bénéficiera le quartier, l'arrondissement ou la ville de Montréal. Au terme de l'entente, soit en 2018, ces retombées serviront à évaluer à quel point les projets ont contribué à l'atteinte des grands objectifs de développement des plans, politiques et stratégies de la Ville de Montréal, donc de démontrer l'importance relative du projet et sa véritable contribution.. Le rédacteur doit ici souligner tout effet de levier suscité par le projet, notamment au niveau des investissements privés. Il s'agit, à cette étape, d'identifier les retombées attendues, alors que les rapports qui suivront annuellement devront plutôt identifier les retombées réelles, tangibles et, dans la mesure du possible, mesurables.

Le rédacteur doit compléter cette section au meilleur de sa connaissance. Il est probable que le degré d'avancement du projet conditionne l'identification des retombées attendues ou réalisées. Il s'agit alors de fournir les informations disponibles au temps présent en notant qu'il sera toujours possible de mieux définir les retombées, en évolution, au cours des prochains bilans.

6.1 Retombées sociales et culturelles / indicateurs de suivi

6.2 Retombées économiques / indicateurs de suivi

6.3 Retombées environnementales / indicateurs de suivi

6.4 Effet de levier identifié

